



Demande de mémoire

La demande de mémoire est à renvoyer au secrétariat du M2 Smart City et gouvernance de la donnée : secretariat-m2-smartcity@u-bourgogne.fr

Information préalable à la demande

- La diffusion des mémoires des étudiants sous forme électronique est soumise à leur autorisation. Le secrétariat du M2 assure l'interface entre le demandeur et l'auteur.
- Les mémoires ne sont diffusables que pour une utilisation à des fins de recherche ou d'études par le demandeur.
- La diffusion non autorisée du mémoire en tout ou partie constitue un acte de contrefaçon.

Information sur le demandeur

Nom :

Prénom :

Fonction :

Précision sur l'utilisation du mémoire :

Je certifie que j'ai bien connaissance des conditions de demande et d'utilisation du mémoire.

Date :

Signature :